



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé – Saint-Maur-des-Fossés – Saint-Maurice – Villiers-sur-Marne – Vincennes –

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 MAI 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-44

OBJET : Approbation de la convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val de Marne (CDAD 94) pour l'année 2025

Membres en exercice	90
Présents titulaires	56
Ne prend pas part au vote	1
Représentés	22
Absents	12

Votants	77
Abstention	0
Suffrages exprimés	77
Pour	77
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Marie-Laurence BEYO représentée par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Jean-Paul DAVID, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Hervé GICQUEL représenté par Pierre MIROUDOT, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Jean-Luc CADEDDU, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Michel OUDINET représenté par Jacques Alain BENISTI, Mary France PARRAIN représentée par Bruno BORDIER, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Carole DRAI, Igor SEMO représenté par Jacques J.P. MARTIN, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE.

Absents :

Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-44-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2025

OBJET : Convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val de Marne (CDAD 94) pour l'année 2025

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2 relatifs aux garanties d'emprunts, L.5111-4, L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale, L.5219-2 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale et aux établissements publics territoriaux ;

VU l'engagement du Territoire dans l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;

VU que les communes du Territoire sont très fortement investies et travaillent en étroite collaboration sur ces sujets ;

VU les échanges réguliers avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val-de-Marne ;

VU le budget de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT qu'une convention de partenariat permettant notamment de développer un certain nombre d'actions décrites dans la convention jointe pour l'ensemble des communes du Territoire (permanences, accompagnements divers, communication d'informations ...) s'avère nécessaire.

CONSIDERANT l'intérêt pour Paris Est Marne & Bois de poursuivre son engagement dans un partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val-de-Marne avec une convention de partenariat pour 2025 ;

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 29 avril 2025.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) pour l'année 2025 dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

ACCORDE une participation financière de 15 000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val-de-Marne pour l'année 2025.

ARTICLE 3 :

PRECISE que la dépense correspondante est imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 4 :

AUTORISE Monsieur le Président du Territoire à signer la convention de partenariat et tout autre document s'y rapportant.

ARTICLE 5 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO,

La présente délibération publiée le

12 MAI 2025

est exécutoire à la date du

en application de l'article L.2131-1 du C. G. C.
Date de réception en préfecture : 09/05/2025
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025
Champigny-sur-Marne, le